

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 28 février 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 février 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGLIC, Président, après convocation légal adressée le **22 février 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGLIC – M. FALCETTA – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. FELICANI MME SCHWARZ à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. TRANCHINA MME FOUET à M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. KUHN
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°16 – DA du 28/02/2019

Rapporteur : M. BERGEROT

Haltes fluviales : conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec VNF

Les conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial des haltes de Champigneulles, Millery et Pompey sont arrivées à échéance le 31 décembre dernier. Il convient de disposer de nouvelles conventions pour conserver la gestion des haltes et permettre de réaliser les investissements projetés.

Dans le cadre du projet de confortement des haltes fluviales, il a été obtenu de Voies Navigables de France la possibilité de disposer de conventions d'une durée de 10 ans (au lieu de 5 ans), afin de conserver sur une période longue la jouissance des investissements opérés par la collectivité.

Les projets de convention tiennent compte des aménagements actuels des haltes, et devront faire l'objet d'avenants, en fonction des aménagements prévus, et prenant en considération les extensions d'équipements et réaménagements prévus.

Les redevances annuelles d'occupation du domaine public s'élèvent à :

- Halte de Champigneulles : 978,90 €
- Halte de Millery : 587,81 €
- Halte de Pompey : 463,71 €

Soit un total de 2 030,42 €.

L'autorisation d'occupation implique pour le Bassin de Pompey, entre autres, des obligations d'entretien. Aucune redevance ne peut être réclamée pour le stationnement des bateaux de plaisance. Seule la fourniture de fluides peut être facturée.

Il vous est proposé de valider les conventions telles qu'annexées à ce présent rapport.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu les projets de convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial,
- Après avis favorable de la commission tourisme du 21 février 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets de conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial des haltes nautique de Champigneulles, Millery et Pompey.

AUTORISE le Président à signer les conventions jointes en annexe.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget principal 2019.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC